

ORDINANCES

Notice is given that the following ordinances were adopted at the executive committee meeting of August 19, 2026:

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « de l'avenue Lacombe au chemin Queen-Mary » et de déterminer la période des travaux majeurs dans ce secteur (17)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « de la rue Paxton à la rue William » et de déterminer la période des travaux majeurs dans ce secteur (18)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « rue De Champlain de la rue Gareau à la rue Dansereau » et de déterminer la période des travaux majeurs dans ce secteur (19)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « de l'avenue Querbes à la rue Tolhurst » et de déterminer la période des travaux majeurs dans ce secteur (20)

The above ordinances (17-20), adopted under by-law 25-009 establishing a subsidy program for commercial development associations located in areas undergoing major infrastructure work, render the by-law applicable to the designated areas quoted above and determine the work period applicable to each area.

Ordonnance modifiant l'annexe A du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) (24)

This ordinance amends schedule A to by-law 02-102 concerning subsidies for the development of non-profit cooperative housing (AccèsLogis Montréal program) to increase the median rents thereunder.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Guy » aux fins de l'application du règlement (1)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « De Champlain – Sainte-Catherine Est » aux fins de l'application du règlement (2)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Rosemont » aux fins de l'application du règlement (3)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Querbes – Phase 1 » aux fins de l'application du règlement (4)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Jean-Brillant » aux fins de l'application du règlement (5)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Papineau – des Carrières » aux fins de l'application du règlement (6)

The above ordinances (1-6), adopted under by-law RCG 26-011 establishing a financial assistance program for businesses operating establishments in areas undergoing major work and amending by-law RCG 18-043 establishing the financial assistance program for establishments located in an area undergoing major work, render by-law RCG 26-011 applicable to the designated areas quoted above as of August 26, 2026.

All these ordinances come into force on August 25, 2026, and are available for consultation (French version only) during regular office hours at the Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est, as well as online at montreal.ca/reglements-municipaux/.

Montréal, August 25, 2026

Emmanuel Tani-Moore
City Clerk